

RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00255
Numéro SIREN : 491 006 946
Nom ou dénomination : 2 C B

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002777

2 C B

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 617 impasse du Pré d'Enfer
71260 SENOZAN
491 006 946 RCS MACON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, et le dix-huit décembre, à 14 heures 15, au siège social,

La société **FINANCIERE DE ROZIER**, Société par Actions Simplifiée au capital de 107 895 euros, dont le siège social se situe à SENOZAN (71260), 617 impasse du Pré d'Enfer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MACON sous le numéro 495 046 294,

Propriétaire de la totalité des 3 000 actions de 1 euro composant le capital social de la Société 2 C B,
Associée unique et Présidente de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société IMPLID AUDIT (ex SEGECO AUDIT) a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire.

Selon les dispositions de la loi PACTE, et dans la mesure où la société 2 CB ne dépasse pas les seuils de nomination d'un Commissaire aux Comptes, la société n'est pas tenue de le remplacer

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'associée unique prend note de la démission de la société IMPLID AUDIT de son mandat de Commissaire aux Comptes et décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions eu égard aux dispositions de la Loi PACTE.

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

SAS FINANCIERE DE ROZIER
Monsieur Clément THOMAS

